



## PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie

### Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon

Séance du lundi 14 octobre 2019

(Préfecture de l'Hérault)

### Compte-rendu

*La liste des participants est jointe en fin du compte-rendu.*

#### **1- Introduction par M. Jacques WITKOWSKI, préfet de l'Hérault, représentant le préfet de région, président du conseil de bassin viticole, et René MORENO, représentant la présidente de la région.**

Le préfet ouvre la séance en excusant le Préfet de région qui lui a demandé de le représenter pour cette séance et de présider le Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Il se dit très heureux d'ouvrir cette séance du conseil de bassin renouvelé. Il rappelle que les membres viennent d'être désigné par leur famille professionnelle ou leur structure syndicale afin de la représenter au sein de cette instance. Le préfet de Région a pris un arrêté qui leur donne mandat pour cinq ans. Il précise que ce mandat n'est pas un mandat honorifique mais qu'il donne des responsabilités et des devoirs : débattre de l'actualité viticole ; prendre position sur les orientations stratégiques du bassin ; se prononcer sur des questions d'ordre réglementaire ou normatif qui auront ensuite « force de loi » pour la filière.

Il salue la nomination par le ministre de l'agriculture de M. Jérôme Despey à la présidence du conseil spécialisé « vin et cidre » de FranceAgriMer pour son troisième mandat consécutif (par arrêté du 26 septembre 2019).

Tout comme le préfet de région, qui a eu l'occasion de le dire lors du précédent conseil, il se dit très attaché à la filière viticole et sensible aux différents enjeux auxquels elle est régulièrement confrontée. C'est une filière dynamique et ambitieuse, qui occupe une place importante dans l'économie nationale et régionale.

Il indique qu'il découvre depuis sa nomination en tant que préfet de l'Hérault, il y a peu, la richesse et de la diversité du vignoble héraultais et plus largement du bassin viticole Languedoc-Roussillon avec des terroirs uniques, typiques, qui vont des Pyrénées aux Cévennes. Comme il l'a constaté dans la récente visite des vendanges qu'il a faite dans l'Hérault, il dit savoir que ce bassin peut compter sur l'implication des professionnels viticoles pour exister et porter une dynamique et une ambition commune.

Il assure de toute l'attention que le préfet coordinateur du bassin viticole, portera au bon

fonctionnement de ce conseil.

Puis il présente l'ordre du jour dont le point central sera consacré à la présentation de la stratégie nationale de la filière viti-vinicole face au changement climatique. Cette problématique doit en effet être au cœur de la réflexion stratégique du bassin pour l'avenir, et il convient de s'en emparer. Le record de chaleur qui a été constaté le 28 juin dernier, jour du dernier conseil de bassin, la durée des périodes de forte chaleur de cette année, mais aussi le déficit de pluviométrie ou la concentration de celle-ci sur certaines périodes, les accidents climatiques violents (grêle, gel) qui semblent de plus en plus fréquents doivent amener la profession viticole à « agir aujourd'hui » pour « préserver demain ». Il convient donc de s'emparer de ce dossier au niveau du bassin et de travailler localement dans la continuité du travail effectué par les représentants nationaux de la filière.

Sur la même thématique, il annonce que sera évoqué un projet de recherche initié par le précédent préfet de l'Hérault dans le but d'analyser les facteurs d'impact de la canicule sur les vignes.

La fédération des trois interprofessions du bassin, Inter sud de France, présentera le bilan économique de la campagne écoulée. Puis seront discutés la vendange en cours et le premier état des lieux quantitatif et qualitatif (*les prévisions de vendanges au 1<sup>er</sup> octobre 2019*)

Comme chaque année, depuis 2016, le conseil de bassin viticole est chargé d'examiner les demandes de limitation de plantations nouvelles présentées par les ODG du bassin pour la prochaine campagne et de donner un avis sur la pertinence de ces demandes. Ensuite le point habituel sur les mesures OCM viti-vinicole et la situation spécifique du bassin LR seront abordés.

Compte tenu du renouvellement des membres du conseil de bassin, le préfet indique que devront être élus les deux représentants du conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer ainsi que le représentant du conseil de bassin au conseil d'administration de l'IFV. Les règles de fonctionnement de ce conseil seront ensuite rappelées.

Le préfet donne la parole au représentant de la présidente du Conseil régional, René MORENO

René MORENO excuse Carole DELGA et exprime le plaisir de la représenter à cette assemblée. Il présente les dispositifs régionaux d'accompagnement de la filière, remaniés et harmonisés pour des actions collectives et individuelles. Il souligne que ce sont plus de 10 millions d'euros qui ont été consacrés à la filière régionale par ce biais. Il explicite la réflexion régionale en cours pour construire un « contrat de filière viti vinicole », en lien avec le plan de filière vin Occitanie. Il présente le plan comme étant plus stratégique et le contrat comme un plan d'action opérationnel sur un temps le plus court possible.

Il indique que Jean Louis CAZAUBON, vice-président en charge de l'agriculture a rencontré dans ce cadre les représentants de la profession. Les enjeux inclus dans ce plan sont le développement de l'agriculture biologique en lien avec la demande sociétale, la montée en gamme sur les marchés export, la place de la recherche-développement et le maintien du potentiel de production (avec l'installation, l'accès au foncier,

Il évoque également un plan « rosé » et le partenariat de la région avec le salon SITEVI.

Il poursuit avec le soutien de la région aux exploitations suite avec la dégradation de la conjoncture et les dégâts sur les vignobles. La commission permanente a en effet voté en juillet dernier une ligne de 1 millions d'euros pour les pluri-sinistrés. Il fait remarquer que dans l'Hérault, seules 17% des exploitations agricoles contractent une assurance récolte et préconise de mener une réflexion afin de faire évoluer le dispositif pour le rendre plus attractif.

Il explique les dispositifs PASS mis en place par la Région : le PASS agri-valorisation en particulier pour les entreprises souhaitant commercialiser à l'export et le PASS agro-viti. 150 contrats ont été signés depuis la mise en place de ce dispositif pour une enveloppe de 40 millions d'euros de crédit.

Il évoque le succès du dispositif de soutien aux plantations nouvelles de vignes par de nouveaux exploitants avec un cumul de 225 ha plantés en 2018 et 550 ha en 2019.

Il exprime l'engagement de la Région pour les cépages résistants, la politique de l'eau, le soutien à l'export. Sur ce dernier point, il pointe la nécessité de présenter les vins d'Occitanie sous une bannière commune dans les salons étrangers. Enfin, il rappelle le communiqué de presse de Carole DELGA sur le problème des droits de douane pour les vins français aux Etats-Unis et présente l'action de la maison de la région à New-York pour promouvoir les produits régionaux.

## **2- Installation du nouveau conseil de bassin viticole**

Pascal AUGIER présente les modalités de fonctionnement du conseil de bassin viticole. Puis il procède au vote pour le conseil d'administration de l'IFV. Jean-Benoit CAVALIER est élu à l'unanimité. Ce dernier rappelle les enjeux techniques que sont le changement climatique et le dépérissement du vignoble, puis formule le vœu de mener un travail collectif efficace avec les différentes interprofessions.

Puis le vote pour le conseil spécialisé vins de FranceAgriMer est ensuite organisé. Miren de LORGERIL est élue à l'unanimité pour le secteur négoce. Jacques GRAVEGEAL est élu avec 15 voix sur 17 votants (2 voix d'abstention) pour le secteur production. Ils remercient tous les deux les votants pour leur confiance. Miren de LORGERIL indique être déterminée à agir concrètement tout en espérant selon ses termes ne pas se retrouver face à une bureaucratie kafkaïenne.

## **3- Approbation du compte-rendu du précédent conseil de bassin.**

Le compte-rendu de la séance du 28 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

## **4- Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique**

Jérôme DESPEY introduit le sujet en expliquant que la filière viticole doit évoluer en s'engageant à contribuer à l'atténuation du changement climatique et en proposant solutions et leviers d'actions pour adapter les pratiques. Cela passera, selon lui, par l'introduction de nouvelles variétés, des pratiques œnologiques différentes, des politiques de recherche redéfini ou encore, un cadre réglementaire renoué. Parmi ces axes de travail, certaines actions sont déjà mises en œuvre comme la reconnaissance de nouvelles variétés.

Il signale la mise en place d'un groupe de travail FranceAgriMer – INAO- INRA afin de garantir une réflexion et des actions coordonnées. Il précise que déjà 600 acteurs de la filière ont été consultés afin de mener à bien ce chantier stratégique.

Didier JOSSO remercie le préfet et présente le diaporama sur le sujet élaboré pour l'ensemble des conseils de bassin (**annexe 1**), appuyé en cela par Hervé HANNIN, sur la partie prospective.

Jacques GRAVEGEAL souligne que, contrairement aux autres régions, la région Occitanie est à dominante « IGP », qui constitue l'essentiel de la récolte, et regrette que les producteurs d'IGP régionaux ne soient pas plus consultés sur le sujet contrairement aux producteurs d'AOP au sein du CRINAO. Il se désolé que certains soient encore hostiles à l'irrigation. Selon lui, les vins IGP régionaux vont encore prospérer, sans être des « basic wines ». Il fait remarquer que l'Occitanie globalement est dans le même cas de figure puisque que le bassin sud-ouest produit aussi majoritairement des IGP.

Le préfet rappelle la mise en place du dispositif des projets de territoire pour la gestion de l'eau et se dit serein sur l'intégration de tous les avis dans le débat.

Philippe COSTE signale que le CRINAO se réunit le lendemain et que ce sujet sera à l'ordre du jour. et que l'information a déjà été communiquée à l'ensemble des ODG afin d'alimenter les débats. Il rappelle qu'au niveau national, l'introduction de nouveaux cépages dans les cahiers des charges est désormais possible et que le VCI (volume complémentaire individuel) est expérimenté par l'AOC Fitou. Il indique également que les règles de contrôle de l'irrigation en AOC ont évolué depuis 2018 et que grâce à une meilleure fluidité, l'ensemble des demandes d'irrigation en AOC a été accordée cette année.

Jean-Michel SAGNIER annonce que les IGP régionales ont déjà travaillé dans ce sens et rappelle la démarche biodiv'eu. Il reconnaît plus de souplesse en IGP qu'en AOP même s'il dit avoir du mal à trouver suffisamment de cépages résistants. Il espère également un développement plus rapide de l'irrigation.

René MORENO souhaite que la Région soit associée à cette réflexion sur changement climatique, sans toutefois en revendiquer le leadership, et que les 2 bassins viticoles d'Occitanie collaborent à l'élaboration de la stratégie. Il fait un état d'avancement des projets d'irrigation de la programmation 2014- 2020 du PDR: Il reste 2000 ha d'extension à réaliser sur 10000 prévus. Il précise que les services de la Région sont mobilisés au sein de l'assemblée des Régions d'Europe pour faire des propositions à la Commission Européenne.

Jérôme DESPEY donne des précisions sur la méthode de travail au sein du CS vin FranceAgriMer avec les 2000 leviers d'action classés dans 8 domaines. Il souhaite que rien ne soit imposé de façon descendante aux bassins viticoles qui doivent être force de propositions avec l'appui de la recherche, de l'innovation et de l'Etat. Il indique que nombre d'exemples concrets existent déjà sur le bassin et pourront être remontés au niveau national. Il souligne que toutes les viticultures sont concernées et tout le monde doit pouvoir s'exprimer. Selon lui, le groupe de travail qui poursuivra la réflexion doit bien entendu comprendre toutes les familles travaillant dans le bassin et c'est pourquoi cela a été présenté dans ce conseil de bassin avec la diversité qu'il représente (IGP, AOP, interpros, CRINAO...). Il recommande de s'appuyer sur les travaux qu'il qualifie de précurseurs du plan de filière vin régional.

Le préfet exhorte les professionnels présents de convaincre tous les viticulteurs à s'engager dans cette transition des modes de production. Il souhaite que les conseils départementaux se saisissent de cette problématique, comme le fait le département de l'Hérault avec son plan irrigation.

Jean-Benoit CAVALIER se dit inquiet sur les aspects formation et communication qu'il dit stratégiques pour la mise en œuvre de la transition climatique. Il regrette le délitement du travail de développement agricole, en particulier en lien avec la baisse des budgets des chambres d'agriculture.

Le préfet insiste sur le fait de « faire savoir » et « faire comprendre ». Il conseille de définir la stratégie avant de poser la question des moyens. Pour lui, le calendrier est favorable puisque les

orientations financières ainsi que les outils qui doivent se mettre en place sont en train d'être discutées (future PAC / OCM viti).

Ludovic ROUX souhaite que les métiers (Coop de France et VI) soient associés également à la réflexion et rappelle les travaux menés sur le plan de filière qui vont dans le même sens.

Jacques GRAVEGEAL rappelle que les métiers ont bien été associés à l'élaboration du plan de filière régional. Il dit le caractère novateur de ce plan suivi ensuite par d'autres régions. Il indique que le débat sera porté lors du conseil d'administration de la confédération nationale des vins IGP du lendemain.

Jean-Claude MAS revient sur l'innovation. Pour lui, sa mise en œuvre est difficile du fait des contraintes réglementaires, en particulier de l'Etat, par manque d'agilité et de flexibilité. Un des rôles du conseil de bassin viticole est selon lui de faciliter la mise en place de l'innovation. Il dit craindre la montée en puissance et la concurrence de pays qui ont plus d'adaptabilité dans ce domaine.

Philippe BOURRIER se félicite des travaux déjà engagés dans le domaine sur la station expérimentale de Tresserre (cépage/ porte greffe/ prospective)

Jean Pierre VAN RUYS signale qu'une convention a été signée entre l'INAO, FranceAgriMer et l'IFV qui les engage à apporter leur expertise et les informations nécessaires aux professionnels (aspects technique et réglementaire).

Le préfet aborde le calendrier très resserré des travaux à mener. Il propose qu'un groupe de travail soit créé avec l'appui possible de la DRAAF afin de formaliser les propositions issues du bassin.

Hervé HANNIN présente le projet de recherche élaboré suite à une demande du préfet Pouëssel, en vue d'analyser l'impact de la canicule du 28 juin 2018 sur les vignes. Suite à cet épisode, plus de 1500 vignerons ont déclaré avoir été sinistrés à divers degrés. L'objectif est une meilleure identification des facteurs déclenchant les dégâts, les facteurs de résilience et les facteurs aggravants en vue de développer des recommandations. Un questionnaire proposé par les chambres d'agriculture a été complété par les viticulteurs impactés et des données des réseaux de recherche sont disponibles tant en région qu'au niveau national et international. Il conviendrait maintenant d'analyser toutes ces données. Il est proposé pour cela de mobiliser un ingénieur durant environ 6 mois, qui serait conseillé par les chercheurs de la communauté scientifique du pôle viticole INRA-SupAgro.

#### **4- Conjoncture économique**

Jacques GRAVEGEAL présente les dernières évolutions de la conjoncture économique au nom de la fédération Inter Sud de France (**annexe 2**).

Laurent MAYOUX présente la prévision de récolte (cf. communiqué de presse en **annexe 3**) et complète la conjoncture économique avec les vins sans IG (**annexe 4**)

Miren de LORGERIL fait part de sa préoccupation face à la situation aux USA et à la mise en place d'une taxe à 25% sur les vins français. Elle regrette le fatalisme des autorités françaises. Elle souhaiterait la levée de certaines contraintes des dispositifs FranceAgriMer, et en particulier plus de flexibilité du programme promotion export afin de pouvoir mieux réagir à de tels aléas économiques.

Pascal AUGIER exprime la difficulté de réagir si rapidement après ces soudaines mesures de rétorsion américaines. Il signale qu'une note de la DRAAF avec les données export de vins d'Occitanie vers les USA est dans le dossier distribué en séance (**annexe 5**). L'adaptabilité de la mesure promotion pays tiers est un sujet qui devra être discuté au niveau national, en particulier au CS vins de FranceAgriMer.

Jérôme DESPEY remercie la DRAAF d'avoir attendu le mois d'octobre pour communiquer les prévisions de récolte. Il ne voit pas l'utilité et la pertinence des prévisions de juillet et d'août. Il se dit également préoccupé par la situation aux Etats-Unis, effet collatéral d'un conflit dans un secteur autre que l'agriculture. De plus, la France est touchée à 100% dans le secteur viticole, ce qui n'est pas le cas d'autres pays ce qui crée des distorsions de concurrence au sein de l'UE. (Exemple de l'Italie). Si des solutions ne sont pas trouvées, cela va impacter largement le bassin LR. Il donne l'exemple d'entreprises déjà touchées avec des bons de commande annulés. Et il donne d'autres exemples de pays où apparaissent des difficultés d'exportation : le Royaume-Uni, la Chine, Hong-Kong et craint de graves répercussions sur le marché français faute de pouvoir exporter.

Enfin concernant les difficultés des mesures OCM pour l'export, il qualifie la situation d'intenable et de trop complexe. Il dénonce le déclin des montants de la mesure promotion pays tiers et la non consommation de la totalité de l'enveloppe OCM viti en 2019. Il annonce qu'il a demandé un audit externe de la gestion des aides OCM viti-vinicole.

Jacques GRAVEGEAL remercie Jérôme DESPEY de sa déclaration et exprime la difficulté d'expliquer sur le terrain la non consommation d'une partie de l'enveloppe OCM vin.

Philippe BOURRIER propose que l'audit proposé par M. DESPEY se penche aussi sur les différences de traitement des dossiers entre pays européens, en particulier l'Espagne avec qui il travaille régulièrement. Sur les prévisions de récolte, il fait remarquer l'hétérogénéité des situations sur le terrain avec des productions très disparates qui engendreront des situations économiques et humaines compliquées, d'autant plus en Roussillon où les récoltes précédentes avaient déjà été faibles.

Ludovic ROUX estime que les IGP sont bien positionnés car compétitifs, de même que les AOP premium. En revanche, il alerte le conseil de bassin sur la situation des entrées de gamme rouges et AOP. Cela engendre des difficultés sur certains territoires et dans des entreprises. Il annonce une réunion dans les départements pour trouver des solutions (montée gamme/ passage en IGP/ irrigation par retenue ou forage...). Il s'interroge sur le coût des feux de forêt et sur l'intérêt d'investir dans des moyens préventifs des incendies. Plus largement, il se pose la question de la problématique de l'emploi dans ces zones viticoles.

Jean-Claude MAS revient sur le problème américain et le manque de flexibilité et de réactivité du cadre réglementaire français comparé à d'autres pays. Il relativise en expliquant que la taxe ne s'applique pas aux vins de plus de 14° ni aux effervescents.

Miren de LORGERIL pense que les chiffres des données d'exportations AOP de vins vers les Etats-Unis contenus dans la note de la DRAAF sont sous-estimés. Elle regrette que la mesure OCM « promotion pays tiers » qui selon elle était simple à l'origine se soit complexifiée à l'excès avec le temps.

Pascal AUGIER déclare que les chiffres des exportations aux USA seront vérifiés. (*NDR : Après vérification, les données indiquées dans la note distribuée en séance (**annexe 5**) sont exactes*). Il précise que les critiques énoncées lors de ce bassin seront remontées à FranceAgriMer et au ministère de l'agriculture.

## **5- Gestion du potentiel de production**

Catherine RICHER présente les propositions d'autorisation de plantations nouvelles et de restriction à la replantation pour 2020, présentés par les ODG pour 12 AOP et 2 IGP (**annexe 6**)

Le conseil de bassin donne un avis favorable à l'unanimité à l'ensemble des propositions.

Gérard BANCILLON demande au ST FranceAgriMer que soit présenté à l'avenir le détail des superficies en plantations nouvelles demandées pour tous les ODG.

Pierre LABRUYERE y répond favorablement.

### **OCM viticole**

Pierre LABRUYERE (FranceAgriMer) présente les chiffres de l'OCM vitivinicole 2019 (**annexe 7**).

Guilhem VIGROUX fait le constat des défis qui sont à relever : changement climatique, aléas économique, défi sociétal. Il craint une sous-consommation des crédits de restructuration. Pour illustrer la complexité administrative des dispositif OCM, il donne l'exemple d'un jeune agriculteur qui participe à un plan de restructuration avec l'appui de la chambre d'agriculture mais qui fait face à des difficultés administratives. A l'heure actuelle, il risque de ne pas toucher les aides et en plus d'être sanctionné. Il dénonce une défaillance dans le dispositif et regrette que cela le mette dans une situation économique très difficile. Il souhaite moins de rigidité dans les procédures et un droit à l'erreur quand la personne est de bonne foi.

Le préfet indique que le dossier est suivi attentivement par ses services et est remonté au cabinet du ministre de l'agriculture.

Pascal AUGIER confirme que ce dossier est bien suivi par le Service Territorial de FranceAgriMer et qu'il a été adressé à la direction générale pour trouver une solution.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour l'ajout de 3 nouvelles variétés (Carignan gris, Cœillade noire, et Montepulciano) à la liste des variétés éligibles à la restructuration individuelle en LR.

François Régis BOUGASSOL évoque les difficultés de cautionnement bancaire de certains viticulteurs en plan de restructuration individuel. Il indique avoir demandé au Conseil Régional la mise en place d'un dispositif spécifique de cautionnement.

René MORENO confirme avoir reçu cette demande et indique que ce dossier est à l'étude au sein de la direction de l'agriculture à la Région.

François-Régis BOUGASSOL fait également remarquer qu'entre l'ancien dispositif des droits de plantation (d'une validité de 8 ans) et le nouveau d'autorisation (d'une durée de 3+2 ans), 3 années ont été perdues et que cela est anti-agronomique (il pointe en particulier les problèmes de pourridié). Il demande à ce que la réglementation revienne à un délai possible de 8 voire 10 ans entre l'arrachage et la replantation d'une parcelle.

*Le préfet remercie les participants et lève la séance.*

# LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON

du 14 octobre 2019

## Participants membres du conseil de Bassin :

### 1 - Personnes publiques :

Jacques WITKOWSKI, préfet de l'Hérault, représentant le préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin

René MORENO, Conseil régional Occitanie

Pascal AUGIER, directeur de la DRAAF Occitanie

François BRIVET, directeur régional des douanes Montpellier, représentant le directeur interrégional des douanes

Joël BONARIC, directeur régional adjoint DIRECCTE Occitanie représentant le directeur de la DIRECCTE

Samuel BARREAU, DDFIP de l'Hérault, représentant le directeur de la DRFiP

Pierre LABRUYERE, chef de service FAM, représentant la directrice générale de FranceAgriMer

Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO Occitanie, représentant la directrice de l'INAO

### *Excusés :*

*Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie*

*Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture*

*Christophe LEROUGE, DIRECCTE*

### 2 - Représentants de la profession viticole :

#### Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :

Philippe BOURRIER, CIVR

François Régis BOUSSAGOL, association régionale des plantations nouvelles en VSIG

Jean-Benoît CAVALIER, CIVL

Jacques GRAVEGEAL, Inter'Oc

Miren de LORGERIL, CIVL

Jean-Claude MAS, CIVL

Jean Michel SAGNIER, CIVL

Laurent SAUVAGE, Inter'Oc



Olivier SIMONOU, Inter'Oc

Roger TOREILLES, CIVR

*Excusés :*

*Gérard BANCILLON, représentant des vins IGP (mandat à M. Gravegeal)*

*Guy JAUBERT, fédération régionale des vignerons indépendants (FRVI) (mandat à M. Bougassol)*

Personnalités désignées en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale :

Mathieu DAUVERGNE, confédération paysanne

Olivier DUCHAMP, coordination rurale

Ludovic ROUX, coop de France

Guilhem VIGROUX, fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Occitanie

*Excusés :*

Président du comité régional de l'INAO :

Philippe COSTE, CRINAO Languedoc-Roussillon

**3 - Personnalités qualifiées :**

Eric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Hernan ODEJA, institut national de la recherche agronomique (INRA)

Nicolas RICCHARME, président de l'association interprofessionnelle SUDVINBIO

Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE, directeur de l'institut français de la vigne et du vin (IFV)

*Excusés :*

**4 - Autres participants :**

Florence BARTHES, InterOc

Valérie BASTOUL, Coop de France

Pauline BUFFARD, DRAAF

Francis CABAUD, Région Occitanie

Luc CAUQUIL, association des VSIG/ FDVI34

Stéphane CHAMPAY, FRVI

Gérard CHEVALIER, DDTM30

Christel CHEVRIER, chambre régionale d'agriculture

Patrice DIEBORD, contrôleur général économique et financier

Vanessa FOURRATIER, DDTM11

Philippe FROELIG, DIRECCTE

Olivier GOUE, SudVinBio

Nicolas JEANJEAN, DRAAF

Didier JOSSO, FranceAgriMer

Elise LE BILAN, ST FranceAgriMer

Laurent MAYOUX, ST FranceAgriMer

Samuel MARCHAT, FRSEA

Christophe MUR, DRAAF Occitanie

Bruno PARISSIER, DR Douanes Perpignan

Anne-Laure PELLET CIVR

Christian POUGET, sous préfet de Béziers

Guillaume RANDRIAMAMPITA, DRAAF

Mylène RAUD, DDTM34

Jérôme VILLARET, CIVL

*Excusés :*

*Jean-Marie DIONET ; DR Douanes Perpignan*

*Sophie ELIZEON, préfet de l'Aude*

*Didier LAUGA Préfet du Gard*